

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Modalités d'accès et de consultation de l'inventaire des risques, qui contient les résultats de l'évaluation des risques professionnels des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (avec une mise à jour annuelle obligatoire). Ce document est mis à la disposition des salariés, des membres du CHSCT, du médecin du travail, de l'inspecteur du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que des inspecteurs de la radioprotection.

Ce document unique concerne les sociétés Video Design et Video Design Formation, localisées au 9/11/13 rue Desargues, 75011 Paris
James Simon, gérant de la société Video Design (SARL) et président de Video Design Formation (SASU) est rédacteur de ce document unique, et à l'origine de l'identification de ces risques et des solutions proposées et progressivement mises en œuvre.

Version 2022 du document unique, rédigé et mis à jour par James Simon, le 11 janvier 2022 :

Risques d'incendie

Un nombre d'extincteurs, supérieur aux exigences légales (surface de 500m²), a été installé dans les locaux : 9 extincteurs, dont 2 situés dans la cave-studio de prises de vues. Ces extincteurs bénéficient d'un contrat de maintenance annuelle, par la société SICLI.

La porte d'entrée possède un bouton de désactivation d'urgence de sa fermeture. Un plan d'évacuation est affiché à chaque niveau.

Des exercices d'évacuation doivent être effectués minimum 2 fois par an, avec les salariés permanents de Video Design Formation et les autres occupants, salariés intermittents et clients présents. => en 2018 il a été décidé de mener ces exercices en étant formés, de manière à structurer et professionnaliser nos connaissances en sécurité incendie.

Unique élément manquait à nos locaux début 2018 : un plan d'établissement affiché à l'entrée du local, représentant : locaux, niveaux, dispositifs de sécurité, organes de coupure des fluides et sources d'énergie, moyens d'extinction fixes et alarme. Il est désormais en place.

ERP (établissement recevant du public)

Nos locaux reçoivent du public et leur classification correspond au type R (établissement de formation) en catégorie 5 (moins de 100 personnes). Etant donné cette classification, l'autorisation d'ouverture n'est pas exigible pour un ERP de 5ème catégorie sans locaux de sommeil; et le passage de la commission de sécurité n'est pas obligatoire. Etant donné notre catégorie, on dénombre uniquement les personnes reçues (et non les salariés, au nombre total maxi de 20 personnes), qui sont au nombre maximum de 70 personnes (en comptant large !). Nous tenons à jour un registre de sécurité, recensant les obligations des ERP et

consignant les visites de contrôle des installations électriques et anti-incendies, ainsi que les blocs d'éclairage secours.

Néanmoins notre activité de formation exige évidemment une sécurité maximale, en terme de vigilance, santé, accidents et incidents, de tous ordres. Notre hall d'entrée, assez large, et sa porte d'entrée, automatique et large, permettent une sortie rapide et fluide des personnes présentes.

Les locaux sont principalement orientés sur la terrasse donnant sur la rue Desargues, la porte d'entrée et la sortie de secours, permettant une évacuation assez rapide et facile du public. Les portes des différents bureaux et salles de formation sont larges.

Issues de secours : les locaux disposent, outre de l'entrée principale, d'une sortie de secours (installée en 2016) avec barre anti-panique, s'ouvrant sur l'extérieur, la terrasse, et avec un espace de circulation adapté au flux de personnes à évacuer en cas d'incident.

Un éclairage de secours est en place, à chaque niveau un bloc d'éclairage secours sur batterie est installé pour chaque changement de direction, pour une orientation assistée en cas de coupure d'électricité.

Des détecteurs de fumée sont placés dans chaque salle ou espace ou bureau, régulièrement testés.

Un dispositif d'alerte générale a été mis en place en février 2018.

Les locaux sont adaptés à des personnes à mobilité réduite : une rampe donne l'accès à l'entrée principale, la sortie de secours est accessible également, et une rampe donne accès à des WC aux normes des personnes à mobilités réduites. L'ensemble des locaux n'est pas accessible entièrement aux personnes à mobilité réduite, mais l'ensemble des fonctions d'usage des locaux sont accessibles : entrée, WC, accès au personnel administratif, zone pause, cuisine, 6 salles de formation, disposant de portes adaptées aux fauteuils roulants larges.

Risques généraux, assurances

Les sociétés Video Design et Video Design Formation sont assurées auprès de AXA, tous risques, responsabilité civile.

Notre activité de formation, dont des formations de prise de vues en extérieur, impliquant matériel et personnes dans la rue ou des locaux « étrangers » ont impliqué la nécessité de contracter une assurance responsabilité civile spécifique à cette particularité.

Jusqu'en 2016, les sociétés Video Design et Video Design Formation n'affichaient pas les documents obligatoires légaux (médecine du travail, inspection du travail...) ni le plan d'évacuation dans les locaux, ni ce document unique. Ces 3 éléments sont mis en place début 2016.

Risques d'agressions

Le quartier de Belleville étant parfois agité (voleurs à la tire, revendeurs de drogue, drogués en manque, proxénètes, mafia...), un système de protection et surveillance a été mis en place depuis une dizaine d'années :

- ouverture de la porte sur commande (par un des permanents), après sonnerie et vérification visuelle
- vidéo-surveillance des accès extérieurs
- bip de télécommande d'ouverture de porte offrant également un déclenchement d'alerte sonore pour demander un secours

Risques d'accident électrique

Nos installations électriques sont couvertes par un contrat de maintenance annuelle (société Qualiconsult Exploitation).

Nos activités exposent peu les salariés et les stagiaires à des risques électriques.

Risques sismiques, radiologiques, nucléaires, chimiques

Nos activités ne nous conduisent pas à manipuler des produits chimiques dangereux.

L'environnement proche autour des locaux ne semble pas particulièrement risqué pour l'ensemble de ces points, et en tout cas une réponse préventive ou pro-active de l'entreprise ne semble pas pour le moment une priorité (risques sismiques ou nucléaires, notamment).

Risques médicaux généraux

Une armoire médicale est proposée aux salariés et clients présents, régulièrement vérifiée et alimentée : pansements, désinfectants, thermomètre, aspirine,...

Un défibrillateur semi automatique a été installé et est disponible en cas de besoin. Sa batterie et ses accessoires sont régulièrement changés, selon les normes.

Une salariée (Jeanne Clerc-Renaud) a suivi une formation de premiers secours, sur son temps de travail. D'autres salariés seraient intéressés par cette formation, un processus de capacité de prise en charge de blessés qui serait très appréciable. Autres formations appréciables à mettre en œuvre : utilisation d'un défibrillateur.

Etat d'urgence sanitaire et épidémie Covid depuis 2020

Video Design Formation respecte les dispositions légales mises en œuvre concernant son accueil de stagiaires en formation continue et les conditions de travail des salariés permanents, salariés intermittents et prestataires.

Depuis 2020, de nombreuses mesures sanitaires ont été mises en place, pour respecter la Loi ou essayer de mieux protéger encore les différentes personnes : suppression de nombreuses surfaces de contact durant 2 ans, fourniture de linges, gel et masques gratuitement à toutes et tous (salariés et clients), définition de jauges réduites par salles et espaces, affichage des règles, création d'horaires décalés, mise en place de points thé-café distincts par salle de formation, installation de purificateurs d'air virucides dans chaque salle de formation et chaque espace,...

Risques liés aux conditions de travail : sédentarité et intensité (« burn out »)

Les activités des salariés permanents de Video Design Formation, qui consistent à travailler assis et devant un écran, amènent une grande sédentarité (35h par semaine), et donc des risques médicaux généraux liés à cette sédentarité. Une activité physique quotidienne douce ou soutenue est vivement recommandée : par exemple marcher 1h chaque jour, venir en vélo au travail... La pause déjeuner d'une heure chaque jour, et la demi journée de rtt par semaine sont aussi l'occasion de décompresser et d'avoir du temps personnel.

L'usage quasi constant des écrans informatiques crée un risque de fatigue et de vieillissement accru des yeux. Des examens ophtalmologiques réguliers sont conseillés aux salariés permanents et intermittents.

Les activités des formateurs de Video Design présentent un risque identifié par

l'employeur dont celui-ci peut être responsable : le risque de trop grande intensité du travail, par répétition de contrats qui se suivent, et par conséquences, un phénomène de burn out. L'employeur, conscient de ce risque, prévoit de ne pas faire appel trop continument à un même formateur, pour éviter ce risque de burn out.

Actions à mettre en place et rédiger pour la prochaine version de ce document unique (mise à jour annuelle) :

Mieux structurer ce document unique en définissant son cadre d'évaluation, la méthode d'analyse des risques choisie, ainsi que les outils mis en œuvre), la méthode de classement choisie, l'inventaire des risques identifiés et évalués, les actions à mettre en place

NB, en rouge : des actions à prolonger ou intensifier, voire à mettre en œuvre.